

La saisonnière décède, le patron devant la justice

Le foulard d'une salariée s'était pris dans une machine agricole, en janvier 2022 dans le pays de Brest. Son employeur et l'entreprise étaient jugés pour homicide involontaire, hier par le tribunal de Brest.

Justice

Les faits remontent à plus de deux ans. Le vendredi 7 janvier 2022, plusieurs salariés saisonniers s'attellent autour d'une brosseuse à plat dans une entreprise agricole du pays de Brest (Finistère). Quatre personnes s'occupent du tri des pommes de terre.

Avant de finir son service, une salariée vient prêter main-forte à sa collègue pour pousser les derniers tubercules qui encombrant la brosseuse. Mais alors qu'elle se penche, son foulard se prend dans un des rouleaux encore en rotation. Cette salariée décède deux jours plus tard.

Hier, le tribunal de Brest est revenu sur cette affaire. Avec comme question centrale : les salariés étaient-ils informés des consignes de sécurité ? « Une saisonnière raconte que, quel-

ques années avant, l'une d'entre elles a échappé de peu à un même accident avec les fils de son sweat. Rien n'avait changé après », note le président du tribunal.

Une notice d'utilisation en allemand

Aucune formation de sécurité n'aurait été dispensée au sein de l'entreprise. « On connaissait la machine depuis plusieurs années, et on montre aux salariés comment elle fonctionne », se défend le prévenu qui comparait aussi au nom de son entreprise. « Oui mais informer sur les consignes de sécurité, c'est autre chose », nuance le juge.

Le rôle de la brosseuse, utilisée lors de l'incident, n'est pas le tri des pommes de terre, rappelle les parties civiles. La notice de cette machine, acquise auprès d'une entreprise alsacienne, n'était disponible qu'en alle-

mand à l'époque de l'accident. « Si elle avait été traduite, l'employeur aurait vu qu'il est bien marqué qu'on ne doit pas s'approcher de cette machine à moins d'un mètre », précise l'avocat des parties civiles.

Pour l'employeur de la victime, le port du foulard était difficilement contrôlable. « A cette période de l'année, beaucoup de salariés arrivaient avec le col fermé », se défend le prévenu.

« Je suis vraiment désolé »

La défense affirme également que la saisonnière aurait eu un « comportement inhabituel avec des inattentions au cours de la journée ». Et que des traces d'un « médicament qui peut endormir en fonction de sa dose » auraient été retrouvées dans son corps.

Après les faits survenus le 7 janvier 2022, des changements ont été opérés au niveau de la sécurité dans l'entreprise agricole. « Mais il est désolant qu'il faut qu'il y ait un événement comme celui-ci pour que des mesures soient prises », souligne le procureur.

Elle requiert à l'encontre de la société 10 000 € pour homicide involontaire et le versement de 2 000 € à chaque salarié impacté par le manque de sécurité. En ce qui concerne le prévenu (le patron de l'entreprise agricole), la procureure requiert huit mois de prison avec sursis ainsi que 1 000 € aux salariés impactés.

« Je suis vraiment désolé de ce qui est arrivé », lance-t-il une dernière fois en larmes.

La décision du tribunal sera rendue le jeudi 12 décembre.

Marie RABIN.

Justice

Ce n'était pas la première fois que la victime de l'accident mortel touché de Saint-Goazec (F) le 17 juillet 2017, la voiture avait été percutée par une autre voiture qui roulait à gauche. La victime était décédée dans la prison avec ses deux frères. Cette fois, ce sont deux frères de 20 ans qui ont été condamnés le 23 septembre, condamnation correctionnelle de 24 janvier 2023, une femme de 25 ans, avait perdu la vie lors d'un choc frontal survenu à la suite d'une collision sur la route. Lors du procès, le procureur général avait requis la peine de mort.

Un maire menacé

L'élu de Guengat (Finistère) qui pratiquait un rodéo

« Ne rien dire et ne rien faire », a-t-il déclaré. « Je ne changerai rien à ma façon de pratiquer le rodéo », a-t-il déclaré. Le Goff, maire de Guengat, a été élu conseiller départemental du Finistère et a été élu conseiller régional de Bretagne.

Dimanche, comme le rapporté par le journal, le maire a été menacé à la bombe lacrymogène par deux « jeunes adultes » qui se sont présentés à moto-cross. Interpellés sur son lieu de travail par les gendarmes, l'un des agresseurs a été arrêté et comparait aujourd'hui devant le tribunal de Quimper.

« Ils faisaient du rodéo » à côté de l'église », a-t-il déclaré.

La Bretagne en bref

Devant les gendarmes, la conductrice fonce dans le canal

Dans la nuit de mardi à mercredi, une disparition inquiétante a été signalée par l'entourage de la personne. L'un des militaires s'est jeté à l'eau et a tenté de casser la vitre de la voiture. « Elle a ouvert finalement d'elle-même la porte, alors que la voiture était à moitié immergée. » Le gendarme est parvenu à sortir l'occupant du véhicule pour la ramener à la vue des gendarmes, elle a décidé de foncer dans l'eau avec sa voiture », raconte la compagnie de Guingamp. L'un des militaires s'est jeté à l'eau et a tenté de casser la vitre de la voiture. « Elle a ouvert finalement d'elle-même la porte, alors que la voiture était à moitié immergée. » Le gendarme est parvenu à sortir l'occupant du véhicule pour la ramener à la

vue des gendarmes, elle a décidé de foncer dans l'eau avec sa voiture », raconte la compagnie de Guingamp. L'un des militaires s'est jeté à l'eau et a tenté de casser la vitre de la voiture. « Elle a ouvert finalement d'elle-même la porte, alors que la voiture était à moitié immergée. » Le gendarme est parvenu à sortir l'occupant du véhicule pour la ramener à la

« J'assure qu'il n'y aura pas d'écotaxe en Bretagne »

Le souvenir des Bonnets rouges n'est pas si loin... Dans la série des débats et inquiétudes suscités par les propositions de position du nouveau gouvernement, l'idée du ministre délégué François Durovray de relancer l'idée d'une écotaxe poids lourds pour financer les infrastructures de transport et la transition écologique a suscité le débat, hier, dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale.

« L'écotaxe est laissée à la décision des Régions. J'assure qu'il n'y aura pas d'écotaxe en Bretagne », promet François Durovray. Il a été élu député de la région Bretagne. Il a été élu député de la région Bretagne. Il a été élu député de la région Bretagne. Il a été élu député de la région Bretagne.